

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/06/2020**

Présents : Jean-Claude Serres, Gilles baby, Joyce Fage, Philippe Godard, Sandrine Marcelli, Nicolas Mozin, Guillaume Nivalle, Patrick Pouech, Laurent Wattez, Martine Baby, Cédric Bordenave

Absent : Néant

I- DELIBERATION DELEGATION ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Attributions exercées par le maire au nom de la commune.

Vote : Oui à l'unanimité

II- DELIBERATION TRAVAUX DU SDE09

Enfouissement des câbles dans le village de « la Carole » jusqu'au « Pontet » (46000€)

Vote : Oui à l'unanimité

III- VOTE DES 3 TAXES (HABITATION, FONCIERE BATI, FONCIERE NON BATI)

Le vote a été ajourné à la demande du conseil par manque de données sur les dotations de l'état pour 2020.

IV- VOTE DES FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme Martine BABY se retire de la commission des travaux et des appels d'offre au profit de M. Gilles BABY

Vote : Oui à l'unanimité

V- MARCHÉ DANS LA COMMUNE

_ Suite au sondage sur l'élaboration d'un marché sur le village :

Sur 92 foyers : 42 réponses

Dont 39 pour et 3 contre.

La majorité des personnes demande de privilégier le circuit court et BIO (si possible) aux revendeurs de produits étrangers.

M. Nicolas Mozin est en charge du démarchage auprès des producteurs afin d'organiser un marché le mardi de 17h00 à 19h00. A suivre...

VI- TRAVAUX CHEMIN DE CAYRE

_ Les travaux de réfection de la voirie sont en cours (en ce moment à « Carol »).
A suivre jusqu'à CAYRE.

VII- DELIBERATION POUR LA VENTE DU RELAIS TDF

_ La mairie de l'Herm détient le terrain, ainsi que le chemin d'accès, le local et le mat. Les équipements et instrumentations appartiennent au conseil départemental.

Vote : NON à l'unanimité

VIII- DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SMDEA

_ Délégué titulaire : M. SERRES Jean-Claude
_ Délégué suppléant : M. POUECH Patrick

Vote : OUI à l'unanimité

IX- DELIBERATION EMPLOIE SAISONNIER

_ Embauche d'un candidat (20ans) pour l'entretien et réfection des locaux de la mairie pour les mois de juillet et d'août (contrat de 35h / semaine).

Vote : OUI à l'unanimité

X- DELIBERATION POUR LA SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE MULTIPLE ET COLLECTIVE

_ Assurance SMACLE pour les conseillers 9€, pour le maire 34€

Vote : OUI à l'unanimité